

# **L'affiliation sociale : Une réponse à l'itinérance des jeunes**



**Mémoire  
présenté à la Commission des affaires sociales**



**Le Regroupement  
des Auberges du coeur  
du Québec**

---



# **L'affiliation sociale : Une réponse à l'itinérance des jeunes**

**Mémoire  
du Regroupement des Auberges du cœur du Québec**

**présenté dans le cadre des consultations menées  
par la Commission des affaires sociales  
sur le phénomène de l'itinérance au Québec**

**Octobre 2008**

*« Je ne veux pas survivre, je veux vivre. Je reprends la route »  
(François, ancien résidant d'une Auberge du coeur)*



*« Ce qui m’a le plus aidé, c’est quand j’avais de la peine, ou j’étais joyeuse, ou j’avais besoin de conseils ou j’étais perdue (...), il y a tout le temps un intervenant qui est en bas, qui est là » (Mélanie)<sup>1</sup>*

## Table des matières

1. Présentation.....	6
1.1 Les Auberges du cœur.....	6
1.2 Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec.....	8
2. Situation des jeunes hébergés dans les Auberges.....	10
3. L’itinérance des jeunes : l’aboutissement d’un processus de désaffiliation.....	12
4. Les pratiques d’affiliation sociale des Auberges du cœur.....	14
5. Des pratiques d’affiliation sociale à la continuité de liens.....	18
6. Recommandations.....	20
6.1. Établir un plan d’action pour contrer le phénomène de l’itinérance des jeunes.....	21
6.1.1. Revenu décent.....	22
6.1.2. L’accès au logement.....	24
6.1.3. Services de santé et services sociaux.....	26
6.1.4. Protection de la jeunesse.....	29
6.1.5. Éducation.....	31
6.1.6. Ensemble du territoire québécois.....	33
6.2. Développer et soutenir les initiatives et les pratiques développées par les organismes communautaires autonomes.....	35
6.2.1. Développer et soutenir les initiatives qui favorisent l’affiliation sociale et la continuité de liens.....	38
6.3. Établir une Politique de lutte à l’itinérance au Québec.....	40
7. Conclusion.....	41
8. Bibliographie.....	42
Annexe : Résumé des principales recommandations.....	44

---

<sup>1</sup> Les témoignages en exergue sont tirés de l’article suivant : DUVAL, M., RENÉ, J.-F., CLOUTIER, G. et PONTBRIAND, A., « Séjourner dans une Auberge du cœur au Québec : des jeunes témoignent », Université De Boeck, *Pensée plurielle*, 2007/1, No 14, p. 215-226

# 1. Présentation



La mission des Auberges du cœur est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les jeunes de 12 à 30 ans qui ont besoin d'aide et d'hébergement.

Ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, elles offrent le gîte et le couvert, un milieu stable et une écoute active, un soutien et un accompagnement. Il y a 30 Auberges du cœur réparties dans onze régions du Québec, elles hébergent chaque année plus de 2500 jeunes qui ont fait le choix de cogner à leur porte.

## 1.1 Les Auberges du cœur

Les Auberges du cœur sont des maisons d'hébergement jeunesse communautaires autonomes. Leur mission est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les jeunes de 12 à 30 ans qui, dans une démarche volontaire, s'adressent à elle pour de l'aide et de l'hébergement. Chaque Auberge a été constituée en réponse à la réalité de son milieu (quartier, ville, région). Certaines Auberges n'accueillent que des mineurs ou des majeurs et d'autres les deux catégories dans des groupes d'âges restreints.

Une Auberge du cœur, c'est d'abord un lieu physique, une maison, un milieu de vie organisé que les jeunes qualifient souvent de « familial ». C'est un lieu où le jeune peut jeter l'ancre, le temps de se réorganiser, de se mettre en projet en fonction de ses objectifs, le rythme qu'il peut suivre et avec le soutien d'intervenants toujours présents et la solidarité des autres jeunes qui vivent ou ont vécu des situations équivalentes.

Ces démarches **volontaires** peuvent le mener vers la recherche d'emploi, un retour aux études ou le milieu familial, au développement de compétences dans une entreprise d'économie sociale, etc. Par rapport aux multiples besoins personnels, cela prend parfois la forme d'un soutien ou références plus spécialisées (toxicomanie, suivi psychologique, etc.), d'une médiation familiale, d'un suivi post-hébergement, de la location d'un appartement avec soutien communautaire, de la défense de droits, d'un travail d'éducation populaire favorisant l'exercice d'une citoyenneté responsable. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une approche communautaire d'affiliation sociale qui se veut alternative et globale.

L'intervention en milieu de vie est l'une des pierres d'assise des pratiques d'affiliation des Auberges du cœur. L'intervenant et le jeune peuvent saisir l'une des multiples occasions qui se forment durant une journée pour répondre aux préoccupations présentes et préparer l'avenir. Le cadre de vie implanté dans une Auberge permet aux jeunes d'expérimenter, de faire des erreurs sans avoir peur de se retrouver nécessairement à la rue. Il peut aussi permettre aux intervenants de voir évoluer les jeunes dans un contexte de vie réelle.

### **Extrait de la Déclaration de principes des Auberges du cœur**

1. Chaque jeune a son histoire, son rythme et ses aspirations
2. Chaque jeune a la capacité de prendre du pouvoir sur sa vie
3. Chaque jeune a droit à sa dignité et au respect
4. Les jeunes ne sont pas les seuls responsables des conditions de vie dans lesquelles ils se retrouvent
5. Les difficultés vécues par les jeunes ne sont jamais isolées et doivent être abordées globalement
6. Le pouvoir des jeunes passe, entre autres, par la connaissance de leurs droits et de leurs responsabilités
7. L'exercice de la citoyenneté s'apprend à travers le vécu quotidien, individuel et collectif
8. Nos actions doivent s'appuyer sur une approche globale et sur les fondements de l'action communautaire que sont la justice, la démocratie et l'égalité
9. Les jeunes doivent participer activement à l'identification de leurs besoins et de leurs objectifs et être volontaires dans la démarche pour y arriver

## **1.2 Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec**

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec a été fondé en 1987 à l'initiative de maisons d'hébergement pour jeunes sans abri ou à risque de le devenir dont les premières avaient vu le jour à la fin des années 1970. Actuellement au nombre de 30, réparties dans onze régions du Québec, les Auberges du cœur hébergent chaque année plus de 2,500 jeunes entre 12 et 30 ans et doivent en refuser 5000 autres, généralement faute de places. Ces chiffres ne reflètent qu'une partie des besoins des jeunes itinérants ou à risque de le devenir pour le type d'hébergement et de soutien que nous offrons considérant les territoires où nous sommes absents.

Au total, l'ensemble des Auberges du cœur assume 332 places en maison d'hébergement, 91 autres en appartements supervisés et assurent aussi la supervision de 61 logements sociaux.

Le Regroupement poursuit quatre grands objectifs principaux :

1. Défendre l'existence et l'autonomie des maisons d'hébergement pour jeunes adolescents et jeunes adultes en difficulté ou sans abri;
2. Agir comme porte-parole des jeunes en difficulté auprès des instances politiques et administratives;
3. Favoriser entre les maisons, les jeunes et les partenaires des communautés d'appartenance de chacune des Auberges des échanges sur les besoins des jeunes, ainsi que sur le fonctionnement, les projets collectifs et la pratique quotidienne des Auberges afin d'améliorer le soutien offert;
4. Promouvoir le développement de ressources additionnelles du même type.

En vertu de l'expertise que nous avons développée depuis plus de 30 ans au contact quotidien et continu de milliers de ces jeunes partout au Québec, nous considérons que nous pouvons apporter une contribution féconde aux travaux menés par la Commission des affaires sociales pour mieux connaître et combattre le phénomène de l'itinérance chez les jeunes.



## 2. Situation des jeunes hébergés dans les Auberges

Les jeunes hébergés dans les Auberges du cœur sont âgés de 12 à 30 ans. Mineurs et majeurs se répartissent en proportions égales. Toutefois, six jeunes sur dix ont entre 14 et 20 ans. Chez les mineurs, nous retrouvons un peu plus de garçons (54%) que de filles (46%), mais chez les majeurs, la proportion d'hommes (78%) se démarque de celle des femmes (22%). La majorité des séjours est d'une durée de 60 jours et moins. Près d'un jeune sur cinq provient de l'extérieur de la ville ou de la région où est située l'Auberge du cœur.

On comprendra que les situations diffèrent parfois de manière fort importante entre les adolescents (mineurs) et les jeunes adultes (majeurs).

Le plus souvent, les adolescents entrent dans une Auberge afin d'éviter l'aggravation de conflits familiaux (80%) parfois accompagnés de négligence et d'abus (20%). Ils traversent une période marquée par les difficultés scolaires, les troubles du comportement et une perte de l'estime de soi. Au départ, ces jeunes ou leur famille veulent éviter le réseau institutionnel, soit parce qu'ils en ont une mauvaise expérience, soit de peur de se faire juger, étiqueter, contrôler ou devoir attendre de longs délais pour enfin obtenir des services. Une intervention en amont permet d'éviter que les situations familiales s'enveniment au point de devoir recourir à des interventions beaucoup plus lourdes et coûteuses tant socialement qu'économiquement. Un peu plus de **huit adolescents hébergés sur dix** retourneront dans leur famille après leur séjour dans une Auberge du cœur.

Pour leur part, les jeunes adultes, qui ont aussi souvent connu des difficultés familiales, n'ont pas les ressources économiques et sociales pour accéder à une vie autonome. La grande majorité est sous-scolarisée et sans diplôme, peu ou pas admissible aux programmes d'aide aux travailleurs et aux sans-emploi. Ils sont victimes d'une discrimination systémique de la part des propriétaires de logement locatif. Les jeunes parents et ceux issus des communautés culturelles sont encore plus susceptibles de buter contre ces obstacles. Ils se retrouvent dans des logements insalubres, ou en partage de logement avec des colocataires inadéquats, ou à la rue.

On trouve des similitudes entre les adolescents et les jeunes adultes hébergés. Neuf résidents sur dix décrivent leur famille comme un lieu de conflits. Ils doivent aussi composer avec la pauvreté, l'isolement, l'itinérance, la toxicomanie, une faible estime de soi, l'idéation suicidaire, les troubles de santé mentale et l'usage de médicaments psychotropes. De plus, au moins un résident sur quatre a été pris en charge par les services de la Protection de la jeunesse du Québec au moins une fois dans sa vie.

Une autre caractéristique de tous nos jeunes, c'est qu'ils font le choix de frapper à notre porte. Ces jeunes désirent s'en sortir et c'est en eux qu'ils trouvent l'essentiel des solutions pour améliorer leur situation. Les Auberges du cœur sont là pour les soutenir, notamment par la création de réseaux et de liens qu'ils se constituent et où ils trouvent identité, reconnaissance et ressources pour une plus grande participation sociale.

### 3. L'itinérance des jeunes : l'aboutissement d'un processus de désaffiliation

Au point de départ, tous les jeunes que nous accueillons font évidemment face à un problème de logement, sont en situation d'itinérance ou à risque élevé de se retrouver à la rue à court terme. Ils ont besoin d'un endroit où ils pourront trouver réponses aux besoins de base, sécurité et soutien. Ils sont au bout d'une trajectoire de vie marquée par un cumul de problèmes et de décrochages qui témoignent d'une précarisation, voire d'une rupture des liens sociaux. Ils sont en processus — et parfois au bout d'un processus — de désaffiliation. Ils ont été « décrochés » de la famille, de l'école, du marché du travail, de l'espace social et politique. **Cette désaffiliation des jeunes caractérise l'ensemble des jeunes de 12 à 30 ans que nous accueillons.**

Aujourd'hui, le jeune en situation de grande précarité plonge plus rapidement vers l'exclusion et a accès à moins de ressources pour s'en sortir. Avec l'affaiblissement des liens de solidarité, les obstacles pour s'intégrer se multiplient et les risques d'itinérance augmentent. Il existe d'énormes différences entre les conditions d'insertion des jeunes d'aujourd'hui et ceux d'il y a vingt-cinq ans. On oublie facilement que nos exigences d'autonomie et de responsabilité à l'égard des jeunes s'appuient sur la présence de moyens et de droits dont plusieurs ne disposent plus.

Par exemple, le marché du travail est beaucoup plus exigeant. Auparavant, des jeunes sans diplôme pouvaient se rattraper en ayant accès à des boulots demandant peu de qualifications. Plusieurs de ces emplois ont « migré » vers d'autres continents. Il reste ici des emplois précaires, sous-payés, où les liens d'emploi durables ne se concrétisent jamais<sup>3</sup>. Pourtant, l'emploi demeure une voie privilégiée vers la réussite et l'intégration sociales.

De même, l'accès au logement s'est restreint. Les propriétaires sont toujours plus exigeants et se méfient des jeunes sans expérience en tant que locataire. Le marché locatif de chambres, qui permettait à plusieurs d'avoir un premier pied à terre, a presque disparu. Très peu de logements

---

<sup>3</sup> Institut de la statistique du gouvernement du Québec (ISQ), (1997) *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, et (2005) *Données sociales du Québec – Édition 2005*.

sociaux accueillent des jeunes puisqu'ils sont réservés à des clientèles plus spécifiques (familles monoparentales, aînés, etc.) ou jugées plus « lourdes ».

Parallèlement à ces déficits de ressources, les exigences sociales et économiques s'élèvent toujours davantage. Par exemple, l'appel omniprésent à la surconsommation, auquel sont très sensibles les jeunes, établit une norme sociale et économique toujours plus difficile à atteindre et maintenir. Ce modèle est si puissant que certains commentaires remettent même en cause le droit de vote des plus pauvres. C'est dire comment s'établit progressivement chez une certaine partie de la population la perception d'une « sous-classe » de personnes n'ayant pas les mêmes droits. De même, l'accès à l'espace public se restreint par le harcèlement policier dont sont victimes les jeunes de la rue.

L'école, pour nos jeunes, est souvent vécue comme un lieu d'échecs multiples et d'exclusion. Trop souvent, leurs conditions de vie (pauvreté, logement insalubre, violence, etc.) s'expriment par des difficultés scolaires et des comportements dérangeants qui, en retour, se traduisent aux yeux des professionnels par des jugements, des diagnostics hâtifs et diverses autres formes de pression institutionnelle. Ces pressions isolent les jeunes (et leurs parents) dans la case « en difficulté » et mènent régulièrement au décrochage scolaire. Appelés à décrire leurs parcours scolaires, des jeunes adultes hébergés nous disaient récemment que c'est là où ils ont eu l'impression d'avoir « louper la marche pour de bon ».

Dans cette conjoncture, certains jeunes en viennent à douter d'eux-mêmes, de leurs forces et de leurs capacités. Pour des jeunes qui ont traversé des moments de vie difficiles dans leur milieu familial et ailleurs, la barre est haute et les exigences élevées pour faire sa place dans la société. Il s'installe alors parfois un sentiment d'aliénation vis-à-vis des institutions de la société. C'est souvent à cette étape de leur vie que les jeunes frappent à notre porte.

## 4. Les pratiques d'affiliation sociale des Auberges du cœur

Pour les Auberges du cœur, lutter contre l'itinérance, c'est d'abord offrir aux jeunes de réelles possibilités de construire des liens positifs avec eux-mêmes, avec les autres, avec leur communauté, voire au delà. Au processus de désaffiliation qui mène à l'itinérance, les Auberges répondent par des pratiques d'affiliation qu'elles ont développées au cours des ans.<sup>4</sup>

Robert Castel est un des premiers à avoir introduit la notion de désaffiliation. Il la définit comme un phénomène résultant d'un double décrochage par rapport aux modes d'intégration dominants, soit l'exclusion du marché du travail et la perte de liens sociaux<sup>5</sup>. La désaffiliation est comprise comme l'aboutissement d'une trajectoire de vulnérabilité marquée par la précarité d'emploi et la fragilité des liens socio-relationnels (famille, amis, voisinage). Mais la désaffiliation, tout particulièrement lorsque l'on est jeune, c'est aussi être mis à l'écart, se sentir non reconnu, avoir l'impression d'être hors du monde sans disposer des outils et des ressources pour parvenir à y faire sa place. Vulnérable compte tenu de sa trajectoire familiale, scolaire et professionnelle, fragilisé par l'absence de repères consolidant sa quête identitaire, le jeune désaffilié cumule des « difficultés en regard de son estime personnelle, de la confiance en ses moyens, de l'équilibre psychique, qui entraînent une rupture avec soi et les autres »<sup>6</sup>.

Dans cette perspective, les pratiques d'affiliation des Auberges du cœur visent la création de racines et de repères qui vont au-delà des réseaux de relations. C'est ce que certains jeunes ont appris à faire en développant un sentiment d'appartenance dans l'Auberge du cœur, qui perdure après la période d'hébergement. Fort de nouvelles assises, le jeune résidant sera davantage en mesure de travailler différentes dimensions de l'affiliation: (1) le rapport à soi, (2) le rapport aux autres, (3) le rapport à la communauté, (4) le rapport au monde. Les pratiques développées par les Auberges du cœur favorisent chacune de ces dimensions :

---

<sup>4</sup> Cette section s'inspire de la recherche qualitative réalisée dans des Auberges du cœur : RENÉ, J.-F., DUVAL, M., CLOUTIER, G., PONTBRIAND, A., *Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur, Consolidation des pratiques communautaires d'affiliation sociale auprès des jeunes sans-abris du Québec*, avril 2007, 63 p.

<sup>5</sup> CASTEL, R., (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », dans *Face à l'exclusion le modèle français*, sous la direction de J. Donzelot, Paris, Éditions Esprit, 137-168.

<sup>6</sup> FURTOS, J., (2006) « Les dimensions psychiques de la précarité », *Sciences humaines*, no 168, février 2006, p. 49

**Le rapport à soi**      **S'affilier, c'est** être en mesure de prendre ou de reprendre confiance en soi, en développant ses forces et ses capacités, dans l'accueil, le respect et l'écoute. Ayant vécu des échecs répétés et ayant été souvent dénigrés plutôt qu'encouragés, les jeunes sont appelés à gérer leurs frustrations et à changer les attitudes négatives entravant leurs relations avec les autres, à développer leur autonomie et leur sens des responsabilités. Un tel travail nécessite une confiance réciproque afin de réorganiser sa vie et de donner du sens à son expérience. Le soutien offert dans les Auberges témoigne d'une pratique qui facilite le travail personnel nécessaire à une démarche d'affiliation et de valorisation et peut représenter pour les jeunes une occasion de mieux se connaître : « *Il y deux ans, je ne savais pas ce que je faisais dans la vie, je ne savais pas où j'allais...je ne me connaissais même pas finalement... Tu arrives ici, tu es toute déboussolée, tu ne sais plus trop. Puis, quand tu ne files pas bien, tu ne vaux rien ... à un moment donné tu n'as comme pas le choix de travailler sur toi là, tant qu'à brailler tout le temps, je vais me laisser le temps. J'ai le temps de penser à moi.* » (Nathalie)<sup>7</sup>

\* \* \*

**Le rapport aux autres**      **S'affilier, c'est** aussi communiquer, interagir et entrer en relation avec d'autres de manière à développer des liens significatifs, continus et approfondis. Ce sont ces liens, avec les intervenants et les autres résidants, qui permettront au jeune de développer des appartenances et de se faire une place dans l'Auberge. Les pratiques d'affiliation favoriseront alors le développement d'habiletés de socialisation chez les jeunes. Dans les Auberges du coeur, des rencontres entre résidants sont tenues régulièrement afin d'organiser la vie en groupe : partage des tâches, résolution de conflits, choix des activités, reformulation de certaines règles. Des ateliers favorisant les discussions autour de thèmes encouragent les jeunes à partager leur point de vue sur un sujet. Des activités sportives et culturelles favorisant le développement de liens entre les jeunes sont organisées. Les espaces physiques communs sont des lieux de rassemblement et d'échanges entre les jeunes. Partager une situation commune peut aussi participer au développement d'un sentiment de solidarité.

\* \* \*

---

<sup>7</sup> RENÉ, J.-F. et al. (2007), op. cité note 5, p.40.

**Le rapport à la communauté**      **S'affilier**, c'est apporter une contribution dans sa communauté. Cela peut prendre divers chemins (travail, création, bénévolat, militantisme), dans une perspective qui participe d'une mutuelle réciprocité. Ce processus de recomposition se fait bien sûr avec le jeune, en développant et renforçant ses capacités et ses compétences.<sup>8</sup> L'Auberge du cœur joue un rôle de passerelle entre les jeunes et leur communauté. Elle les aide à développer des liens avec l'école, le monde du travail, les ressources institutionnelles ou communautaires, le voisinage. Une dimension importante du travail des intervenants consiste à référer les jeunes vers les ressources appropriées. Dans certains cas, les intervenants accompagnent les jeunes dans leurs démarches, que ce soit pour les rassurer, faire valoir leurs droits ou simplement leur offrir un transport. Les pratiques d'affiliation permettront au jeune d'apprendre à s'inscrire dans la communauté et à en connaître les ressources, favorisant ainsi le développement d'une plus grande appartenance sociale, d'une meilleure reconnaissance de sa communauté et d'une place plus positive.

\* \* \*

**Le rapport au monde**      **S'affilier**, c'est développer des rapports qui s'inscrivent dans une perspective citoyenne. Ici, l'affiliation passe par la mise en mouvement avec d'autres en vue de contribuer à bâtir un monde qui correspond davantage à sa vision. L'affiliation est une logique où le jeune n'est plus client mais un être d'appartenance et de participation. Les pratiques d'affiliation permettront au jeune de faire l'apprentissage du parler et de l'agir ensemble. Le rapport au monde fait référence à la dimension politique de la vie en société, au pouvoir de décider ensemble de l'organisation du monde commun et au pouvoir d'agir ensemble. Le monde commun que partagent les jeunes, c'est d'abord l'Auberge elle-même. L'organisation de la vie à l'Auberge sera donc leur premier espace politique. Toutes les Auberges offrent des espaces d'expression: réunions de résidants, comités formels de résidants et d'ex-résidants, sièges au conseil d'administration réservés aux résidants ou aux ex-résidants. Ces espaces d'expression permettent aux jeunes de partager leurs opinions, de faire des choix, de s'impliquer. Les

---

<sup>8</sup> ROULLEAU-BERGER, L. (2001). «Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord : entre affiliations, désaffiliations et résistances». Dans *Les jeunes et l'emploi dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord*, sous la direction de L. Roulleau-Berger et M. Gauthier, Paris, Éditions de l'Aube, 4-23.

Auberges organisent également des activités afin de sensibiliser les jeunes à leur rôle de citoyen autour de thèmes tels les élections, l'environnement, l'alimentation, le recyclage, etc.

L'exercice de la citoyenneté passe également par la connaissance de ses droits. Les intervenants informent alors les jeunes de leurs droits et des différents moyens de les défendre. La citoyenneté prend une dimension politique quand les jeunes sont amenés à parler et à agir collectivement. Il arrive que les jeunes des Auberges aient, de façon ponctuelle, la possibilité d'agir collectivement en participant à des événements qui se déroulent à l'extérieur de l'Auberge comme *La Nuit des sans-abri*. Ces différentes façons d'offrir aux jeunes un espace public de parole et d'action sont sans contredit des outils essentiels pour que les jeunes prennent conscience de leur capacité d'agir, pour qu'ils sachent qu'ils ont une place non seulement à l'Auberge, au travail, à l'école ou dans leur famille mais aussi au sein de la société dans laquelle ils vivent.

\* \* \*

Pris dans son ensemble, **s'affilier c'est** devenir plus autonome et plus responsable. Ainsi les pratiques d'affiliation facilitent le développement d'autonomie. Cette dernière se construit alors sur une appartenance, à partir de balises et de repères plus solides. C'est une quête d'autonomie qui s'inscrit dans un continuum. Les pratiques d'affiliation supportent cette démarche en mettant en place un contexte qui facilite « la reconnaissance de l'individu par l'entourage, celle-ci étant une confirmation de son existence sociale »<sup>9</sup>. Mieux reconnu, en mouvement vers l'autonomie, le jeune aura alors plus de facilité à se projeter dans le monde et à y faire sa route : « J'appartiens à ce monde qui me reconnaît tel que je suis »<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> VULTUR (2005), « Aux marges de l'insertion sociale et professionnelle : Étude sur les jeunes « désengagés » », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17 no 2, p.103

<sup>10</sup> RENÉ, et al. (2007), op. cité note 4, p.12.

## 5. Des pratiques d'affiliation sociale à la continuité de liens

Les pratiques d'affiliation sociale constituent l'une des pierres d'assises d'une démarche propre aux Auberges du cœur : la continuité de liens.

Chaque jeune hébergé dans une Auberge est appelé à constituer un projet et se donner des objectifs (accéder à un emploi, retourner aux études, rétablir les rapports familiaux, régler certains problèmes personnels, avoir un logement, etc.). Avec un intervenant de l'Auberge, le jeune établit un parcours vers cet objectif. Ce parcours peut comprendre le recours à certains services gouvernementaux ou autres, l'acquisition de compétences sociales, le maintien ou le développement de certains acquis, etc. Et, de là, on se met en marche...

La présence quotidienne du jeune et d'une équipe d'intervenants dans le contexte des maisons d'hébergement permet d'amorcer une démarche de « continuité de liens » qui est mieux adaptée à la situation de ces jeunes (souvent désorganisés avec une difficulté à projeter des actions ou des interventions à long terme) qu'une démarche de « continuité de services ». Elle est favorisée par le rapport réciproque de confiance qui s'établit entre eux basée sur des échanges très fréquents et l'assurance de la confidentialité que retrouve le jeune dans un organisme communautaire autonome. En effet, le jeune craint souvent que les confidences qu'il pourrait faire à un intervenant du réseau gouvernemental trouvent écho dans tout un établissement ou un réseau.

Essentiellement, la continuité de liens consiste en une **démarche réflexive « en temps réel »**.

Par exemple, un jeune doit faire une démarche à un service public dans le cadre de son parcours vers les objectifs qu'il s'est fixé. Au besoin, l'intervenant verra à préparer cette démarche en lui expliquant en quoi elle consiste et en précisant ses attentes. Au retour, on pourra faire le bilan de la démarche et établir ce qui a bien fonctionné ou non. Éventuellement, selon les résultats, on établira un nouveau parcours ou même, dans certaines situations, on déterminera de nouveaux objectifs plus réalistes.

Ainsi, tout en participant très activement à sa démarche, le jeune n'est jamais laissé à lui-même. Il a toujours le regard fixé vers un but auquel il s'identifie et auquel il peut croire.

Contrairement à une démarche de « continuité de services » qui établit au départ un plan d'intervention menant à un « corridor de services » et pouvant s'étendre sur quelques mois au bout duquel on fera une évaluation menant éventuellement à un autre plan, la continuité de liens s'ajuste de manière réflexive à chaque moment opportun. La continuité de services est bien adaptée aux situations où on a à travailler SUR des « objets » (maladie, etc.) tandis que la continuité de liens répond beaucoup mieux aux exigences du travail AVEC des « sujets » en fonction de leurs projets ou objectifs propres.

Quant à la prétention de la démarche de continuité de services d'éviter les ruptures de services, elle est compensée dans la continuité de liens dans la mesure où, si des temps d'attente arrivent, par exemple si une formation ne se donne que quelques semaines plus tard, on mettra à profit cet intermède pour travailler d'autres dimensions, combler d'autres besoins (ex. : apprendre à budgéter ou à cuisiner, connaître de nouvelles ressources du milieu, etc.) de telle sorte que le jeune est toujours en mouvement, qu'il avance toujours plus près de son objectif et qu'on conserve ainsi sa motivation et son estime de soi.

Ce lien continu avec le jeune résidant et cette démarche réflexive « en temps réel » est propre à l'intervention dans un contexte de maison d'hébergement (en opération 24 heures par jour, 7 jours sur 7) et plus particulièrement des Auberges du cœur en ce qui concerne les jeunes sans abri ou à fort risque de le devenir.

## **6. Recommandations**

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec présente à la Commission des affaires sociales trois grandes recommandations comprenant chacune des actions et mesures urgentes afin de lutter contre l'itinérance des jeunes au Québec selon le plan suivant:

- 1. Établir un plan d'action pour contrer le phénomène de l'itinérance des jeunes**
  - 1.1 Revenu décent**
  - 1.2 Accès au logement**
  - 1.3 Santé et services sociaux**
  - 1.4 Protection de la jeunesse**
  - 1.5 Éducation**
  - 1.6 Ensemble du territoire du Québec**
  
- 2. Développer et soutenir les initiatives et les pratiques développées par les organismes communautaires autonomes**
  - 2.1 Développer et soutenir les initiatives qui favorisent l'affiliation sociale et la continuité de liens**
  
- 3. Établir une Politique de lutte à l'itinérance au Québec.**

## 6.1. Établir un plan d'action pour contrer le phénomène de l'itinérance des jeunes

*« Ça m'a rendu plus responsable à propos de mes affaires : faire mon épicerie, payer mon loyer. Ça m'a montré comment vivre dans un appartement après 18 ans parce qu'avant, j'étais au centre d'accueil et j'avais tout cru dans le bec » (Pierre)*

On rappelle sans cesse le défi démographique auquel fait face le Québec. Déjà, plusieurs régions sont sur le point (lorsque ce n'est pas déjà fait) d'être en déficit de remplacement de main d'œuvre et malgré un certain redressement du taux de natalité ces dernières années, la population québécoise est appelée à vieillir plus rapidement que les autres nations avec lesquelles elle est en concurrence sur l'échiquier de l'économie mondiale. En termes clairs, collectivement, nous n'avons plus les moyens de perdre un seul jeune.

Les jeunes ne viennent pas à l'itinérance, ne la vivent pas et – éventuellement – ne la quittent pas de la même manière et pour les mêmes raisons que les personnes plus âgées. De plus, même si ce n'est jamais facile ni rapide, ils sont plus susceptibles d'accéder pleinement à une participation sociale autonome. En intervenant de manière appropriée et avec des ressources suffisantes auprès des jeunes sans abri ou à risque de le devenir, on permet d'éviter leur installation dans des situations d'itinérance chroniques. Toute action auprès des jeunes est une intervention **préventive** contre l'itinérance et doit être priorisée.

### 6.1.1. Revenu décent

On pourra bien chercher toutes les causes possibles ou inimaginables qui conduisent à l'exclusion et l'itinérance (toxicomanies, familles éclatées, individualisme, maladies mentales, etc.), la pauvreté apparaît comme la cause première. Elle est ce qui précipite le plus grand nombre vers l'itinérance et, la difficulté d'accès aux ressources qu'elle entraîne, empêche de se remettre sur pied. Elle est présente dans chaque parcours qui a conduit un jeune à la rue.

Le marché du travail actuel participe au processus qui mène à la rue. Les exigences pour occuper les emplois s'accroissent, la précarité des postes offerts augmente, les salaires diminuent ou ne suivent pas le rythme du coût de la vie, les avantages sociaux et la protection syndicale reculent. Selon l'Institut de la statistique du gouvernement du Québec (ISQ)<sup>11</sup>, les conditions d'accès au marché du travail se sont dégradées de façon marquée pour les jeunes dans la décennie 1990. Derniers arrivés sur le marché du travail, les jeunes bénéficient moins que les générations précédentes d'emplois permanents nécessitant peu de qualifications, de la protection syndicale, de la sécurité d'emploi. Pourtant, l'emploi demeure la voie privilégiée vers l'intégration sociale.

Certains voient la pauvreté comme le coup de fouet qui mettra le jeune en marche vers l'autonomie ou l'emploi, mais elle est plutôt le sable mouvant où ses deux pieds s'enfoncent inexorablement. Pour le jeune sans abri, la pauvreté, c'est vivre dans un quotidien qui lui rentre dans le corps et l'esprit à chaque instant. C'est survivre jusqu'à demain. C'est perdre plus que les moyens de ses rêves, c'est perdre les moyens de rêver et un jeune sans rêve, ce n'est déjà plus tout à fait un jeune.

En conséquence, une stratégie de lutte à l'itinérance, **c'est d'abord une lutte à la pauvreté**. L'État doit garantir à tout citoyen la couverture des besoins essentiels (logement, nourriture, soins de santé, éducation, transport...) pour les sans emploi. Elle doit également s'assurer que tout travail – incluant dans les filières de développement de l'employabilité – garantit la sortie de la pauvreté tel que défini par le seuil de faible revenu établi par Statistiques Canada.

---

<sup>11</sup> Institut de la statistique du gouvernement du Québec (ISQ), (1997) *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, et (2005) *Données sociales du Québec – Édition 2005*

**Les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des mesures concrètes suivantes qui aideraient les jeunes à sortir de l'itinérance :**

- Hausser le salaire minimum à 10,43 \$/h et l'indexer à chaque année
- Hausser les protections publiques de la Sécurité du revenu à 13 372 \$/an (montant basé sur le panier de consommation) et l'indexer à chaque année
- En matière de Sécurité de revenu, mettre fin à la contribution parentale et aux pénalités liées au partage du logement

Incidentement, nous appuyons également les demandes formulées dans la campagne *Mission Collective* du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

## 6.1.2. L'accès au logement

Avec le revenu, le logement est l'autre pierre angulaire de la lutte à l'itinérance. Les Auberges et diverses autres organisations, notamment les groupes de défense des droits des locataires et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) constatent que les jeunes adultes sont victimes d'une discrimination systémique de la part des propriétaires sur le marché locatif. Les jeunes ont souvent des revenus de travail ou d'aide sociale trop bas pour accéder au marché locatif privé, sauf au prix d'efforts qui réduisent de beaucoup leur qualité de vie. Les propriétaires le savent et n'hésitent pas à les écarter.

Les jeunes que nous hébergeons sont plus que quiconque susceptibles de se heurter à un ou plusieurs de ces obstacles. Ils sont pauvres, ils n'ont aucun dossier de crédit, ils n'ont pas de revenus d'emploi suffisants et stables, ils n'ont personne pour les endosser et ils font peur aux propriétaires parce qu'ils arrivent parfois d'un Centre jeunesse ou d'une maison d'hébergement communautaire. La situation est pire encore pour les jeunes parents et ceux des communautés culturelles visibles. Et lorsqu'ils sont clairement victimes de discrimination, ils manquent de moyens pour entreprendre des recours devant les tribunaux de la CDPDJ. Ainsi, malgré l'existence de la *Charte des droits et libertés de la personne* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, trop de jeunes locataires voient leur accès au logement brimé.

Pour faire face à la discrimination et à la collecte abusive de renseignements personnels lors de la recherche de logement, le Regroupement des comités de logements et des associations de locataires du Québec (RCLALQ) a demandé que soit comblé le vide juridique avant la conclusion d'un bail. Actuellement, la Régie du logement n'a juridiction qu'à partir du moment où le bail est signé. Nous appuyons cette demande.

Par ailleurs, nous appuyons la CDPDJ quand celle-ci demande au gouvernement du Québec de reconnaître explicitement le droit à un logement suffisant à l'article 45 de la *Charte des droits et libertés de la personne*. Cette reconnaissance des droits économiques et sociaux doit être basée sur la capacité de toute personne à avoir les moyens de se loger.

Comme plusieurs le diront lors de cette Commission, **le développement du logement social** doit faire partie intégrante d'une lutte à l'itinérance. Du point de vue des jeunes sans abris ou à risque de le devenir, ce développement doit se faire avec de multiples formules, dont l'implantation d'appartements avec supervision communautaire pour les jeunes. En effet, compte tenu des listes d'attente très longue pour obtenir un logement social au Québec, il est rare que les quelques places qui se libèrent chaque année soient offertes à des jeunes. Dans ce sens, tout en préservant la qualité des logements sociaux déjà existants (et leur niveau de loyer), le gouvernement du Québec doit redoubler ses efforts.

Dans le réseau des Auberges du cœur, en plus de la maison d'hébergement, 7 des 30 Auberges ont développé 91 places dans des « appartements supervisés » et 61 logements sociaux. Cette pratique remporte un franc succès, car ce sont des lieux de transition vers une vie normale **pour les jeunes qui sortent des Auberges et qui y ont été préparés**. Toutefois, cette pratique est peu soutenue et mal financée.

**En conséquence, les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des mesures concrètes suivantes qui aideraient les jeunes à sortir de l'itinérance :**

- Soutenir les initiatives des organismes communautaires autonomes en matière de développement d'appartements supervisés et de logements sociaux pour les jeunes
- Assurer la consolidation du réseau des Auberges du cœur et, dans un deuxième temps, favoriser le développement de maisons d'hébergement jeunesse communautaires autonomes là où le besoin est exprimé
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il participe à ces efforts, notamment en rétablissant le financement massif de nouveaux logements sociaux
- Revoir le programme québécois d'allocation-logement pour mettre fin à la discrimination actuelle à l'égard des personnes seules et des couples sans enfants de moins de 55 ans et pleinement indexer les paramètres du programme au coût de la vie, ce qui n'a pas été fait depuis dix ans

### 6.1.3. Services de santé et services sociaux

Les jeunes sans abri ou à risque de le devenir doivent non seulement avoir un accès gratuit aux services publics dont ils ont besoin mais, plus encore, ces services doivent être suffisamment souples pour s'adapter à leurs situations particulières. Malheureusement, trop souvent, les services offerts sont mal adaptés et encore faut-il qu'ils existent!

Ces jeunes ne disposent pas des mêmes ressources que la population en général que ce soit en terme financier, de logement, de transport ou de sécurité. Ils peinent à répondre à des contextes trop formels (horaires, rendez-vous, files d'attente interminables) ou trop lourds (tels les corridors de services nécessitant évaluation préliminaire, multiples références et suivis, etc.). Qui plus est, une proportion significative de ces jeunes a fui des cadres trop rigides où ils se sentaient contraints et contrôlés (Centres jeunesse, école, famille, Centre local d'Emploi, etc.). En reproduisant de telles contraintes dans un contexte d'offre de services, l'État les marginalise davantage et contribue au cumul de décrochages qui conduit à l'itinérance.

Parallèlement à ce manque de services adaptés, nous observons une hausse des prescriptions de médicaments psychotropes chez les adolescents et les jeunes adultes pour différents « troubles » de santé mentale ou de comportements. Les efforts des professionnels en santé, en services sociaux et en éducation se limitent de plus en plus aux diagnostics puis au « bon » dosage. C'est ainsi que des psychologues scolaires en sont venus à affirmer récemment, lors d'un colloque de pédopsychiatrie au CHU de l'hôpital Ste-Justine<sup>12</sup>, qu'ils se voyaient obligés de passer beaucoup de temps à évaluer les enfants qu'à les soutenir par des moyens psychoéducatifs. De plus, des médecins se sont dit de plus embarrassés d'un point de vue éthique par la banalisation de la pharmacothérapie pour les enfants.

Dans leurs documents officiels, le ministère de la Santé et des Services Sociaux et le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport sont très prudents face à l'usage des médicaments psychotropes chez les mineurs et privilégient plutôt des approches dites multimodales et

---

<sup>12</sup> *La recherche à tout prix du diagnostic pédopsychiatrique. Avantages, risques et dérives*, Conférence tenue au CHU Ste-Justine le 14 mars 2007.

multidisciplinaires<sup>13</sup>. Or, la réalité terrain nous indique que les pratiques médicales, éducatives et celles des services sociaux vont dans le sens inverse. Les prescriptions faites aux mineurs augmentent, les doses augmentent, arrivent de plus en plus tôt dans la vie des enfants et les approches n'ont rien de multimodales et de multidisciplinaires. Au contraire, le traitement pharmacologique est souvent la première et la seule intervention.

Pour notre part, à travers notre expérience des jeunes hébergés, il nous apparaît de plus en plus clairement que les diagnostics hâtifs et la seule pharmacothérapie contribuent au cumul de décrochages qui les mènent à la pauvreté, à la marginalisation et à l'itinérance.

Au niveau des finances publiques, les remboursements de la seule RAMQ pour les médicaments psychotropes sont passés de 75 millions à près de 250 millions de dollars entre 1998 et 2005. Ces données excluent les plus de 65 ans. Il apparaît que, pour les moins bien nantis, les médicaments sont les seuls « outils » réellement accessibles grâce à la couverture publique (RAMQ), contrairement aux approches éducatives et psychologiques reconnues. L'État doit couvrir de toute urgence ces autres approches de manière adéquate pour sa jeunesse, comme il le propose lui-même dans ses grandes orientations.

Il importe aussi de connaître la réalité du phénomène sur le plan épidémiologique pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et il est urgent d'en faire une étude exhaustive. S'il existe des études partielles, aucune ne nous permettent de saisir l'ampleur réelle du phénomène et de suivre sa progression. Cette étude devrait aussi nous permettre d'identifier le type de médicaments prescrits et les phénomènes favorisant de telles situations.

#### **En conséquence, les Auberges du cœur demandent :**

- Accroître l'accessibilité et la souplesse des services publics pour les jeunes sans abri et en difficulté, notamment par la couverture de services thérapeutiques et la mise en place de cliniques Itinérance sur le modèle de l'Équipe Itinérance du CLSC des Faubourgs

---

<sup>13</sup> C'est ce que démontre Denis LAFORTUNE et Johanne COLLIN dans : LAFORTUNE, D. et COLLIN, J. (2006), *La prescription de médicaments psychotropes aux enfants et aux adolescents : prévalence, politiques, pratiques et pistes de recherche*, Canadian Psychology / Psychologie canadienne, vol 47, no 3, pp. 155-169

- Réaliser une recherche exhaustive sur le phénomène de la prescription de médicaments psychotropes chez les jeunes qui comprendrait :
  - Un portrait épidémiologique du phénomène de la prescription de médicaments psychotropes pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes
  - Une analyse des itinéraires de consultation thérapeutiques qui mènent les jeunes en difficulté à consommer des médicaments psychotropes

#### **6.1.4. Protection de la jeunesse**

La *Loi de la Protection de la jeunesse* du Québec (LPJ) compte parmi nos lois les plus importantes. Elle a remplacé une charité publique et privée qui, jusqu'aux années 1970, déterminaient l'aide aux familles et aux enfants en grande difficulté. Avec la LPJ, ce sont les principes fondamentaux de la démocratie (égalité, droit, justice...) qui devaient désormais guider les actions des services publics de protection de la jeunesse.

Les Auberges du cœur sont régulièrement appelées à interagir avec les services de la Protection de la jeunesse et sont directement concernées par les questions touchant l'organisation de ses services et ses pratiques. Elles travaillent en amont ou en prévention des interventions de la Protection de la jeunesse. Il n'est pas rare que des parents ou les jeunes eux-mêmes frappent à notre porte avant que des situations dégénèrent et que la DPJ intervienne dans le dossier. Par ailleurs, elles hébergent et soutiennent des jeunes parents dont le ou les enfants sont pris en charge par la DPJ et qui cherchent à se reprendre en main. Ou encore elles accueillent de jeunes adultes qui ont une expérience marquante des services de Protection de la jeunesse.

Nos Auberges sont aussi appelés à collaborer régulièrement avec les divers services liés à la DPJ, notamment les Centres jeunesse et les services d'Urgence sociale.

Le Loi a été discutée et amendée à quatre reprises durant son histoire (1977, 1983, 1994, 2006). À chaque fois, on s'est rappelé que la LPJ était une loi fondamentale qui gardait toute sa raison d'être. Par contre, son application a toujours posée des problèmes majeurs.

En 2006, lors des débats tenus à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, la Ministre responsable (Margret F. Delisle) et les principaux acteurs des Centres jeunesse sont venus défendre de nouvelles mesures législatives destinées à mettre fin aux situations dramatiques longtemps critiquées, telles que le manque de respect des droits des familles, la

judiciarisation excessive des dossiers, les déplacements répétés des enfants à l'intérieur des services de protection ou encore l'abus des pratiques d'isolement comme mesure disciplinaire.

Il est encore trop tôt pour faire une évaluation des nouvelles mesures adoptées mais nous demeurons très préoccupés par la situation des jeunes qui passent encore par ce réseau. Nous constatons encore des lacunes importantes dans la préparation des jeunes à la « vraie vie », un taux très anormalement élevé de jeunes « médicalisés », la difficulté de plusieurs Centres jeunesse à travailler en partenariat avec les organismes du milieu et une certaine déresponsabilisation envers les adolescents plus âgés (16 et 17 ans).

**En conséquence, les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des actions concrètes suivantes et qui aideraient à prévenir l'itinérance des jeunes :**

- Instaurer des pratiques qui, tout au long de la prise en charge des jeunes par la Direction de la Protection de la jeunesse, développent leur autonomie et leur capacité à agir en société.
- Tenir des États généraux réunissant l'ensemble des organisations, citoyens et acteurs concernés par les services de la Protection de la jeunesse afin de renouveler l'intervention des services publics auprès des familles et des enfants en difficulté

---

<sup>17</sup> LEDUC, Louise, « Un taux d'obtention de diplôme inquiétant. Seulement 60 % des élèves achèvent leur secondaire en cinq ans », *La Presse*, 3 juillet 2008, p.A-5.

## 6.1.5. Éducation

*« Il [l'intervenant de l'Auberge] a argumenté avec la directrice pendant au moins une heure et demie puis finalement, il a réussi à me faire réintégrer l'école, moyennant quelques petits arrangements » (Étienne)*

Mettre en place des moyens concrets de prévenir et de lutter contre le décrochage scolaire est un leitmotiv qu'on entend depuis de nombreuses années. Les Auberges du cœur se joignent au concert des voix qui demande ces mesures. Malheureusement, les résultats ne sont pas au rendez-vous quand on regarde le nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme de secondaire 5 : « Seulement six élèves sur dix obtiennent leur diplôme d'études secondaires en cinq ans. Au bout de sept ans, ils seront 72 % à l'avoir finalement décroché. »<sup>17</sup>.

Comme l'éducation est le passage privilégié pour une réinsertion sociale prometteuse et durable, nous encourageons les institutions scolaires à donner du soutien aux initiatives qui viseraient spécifiquement le raccrochage des jeunes de la rue. Pensons à des projets d'école de la rue qui proposent des formules originales et adaptées. L'État doit également soutenir le retour aux études pour un jeune qui sort de la rue en visant une réelle gratuité scolaire et le soutien financier aux études post-secondaires et professionnelles. La gratuité et le soutien financier sont essentiels pour faciliter l'accès à des jeunes sans abris qui n'ont pas de revenus ou qui ne reçoivent que de l'aide sociale (sécurité du revenu).

Par ailleurs, en amont du décrochage et d'un éventuel raccrochage scolaire, nous questionnons le vécu actuel des jeunes dans les écoles québécoises. Un projet en cours dans les Auberges de Lanaudière depuis 2006 nous a permis de constater qu'un nombre élevé de jeunes hébergés ont suivi à l'école une filière de « jeune ayant des troubles » de santé mentale, de comportement ou d'apprentissage. Une filière dans laquelle, nous le disions plus haut, ils ont carrément souffert. Il en ressort que l'intervention auprès des jeunes élèves qui posent des difficultés à l'école se veut

beaucoup plus une pratique médicale qu'éducative et qu'elle marginalise les jeunes. Les enfants de 0-5 ans et ceux de 6-11 ans figurent actuellement parmi les groupes de la population où se dessine la plus forte hausse du recours aux médicaments psychotropes. C'est, appelaient récemment deux pédopsychiatres du CHU de Ste-Justine, oublier qu'un enfant est de facto en plein développement<sup>19</sup>.

Cette tendance inquiétante s'est instituée dans un contexte où les ressources psycho-sociales aux jeunes (orthopédagogues, travailleuses sociales, etc.). Dans plusieurs situations, par manque de financement adéquat des écoles pour ce type de services, on a transféré la dépense vers l'assurance médicament. De même, on a remplacé des interventions ponctuelles vers une plus grande autonomie du jeune par un autre type d'intervention susceptible d'amener le jeune vers une dépendance à long terme tout autant que socialement et économiquement coûteuse.

**En conséquence, les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des actions concrètes suivantes et qui aideraient à prévenir l'itinérance des jeunes :**

- Soutenir les initiatives des écoles qui veulent rejoindre les jeunes de la rue par des projets d'éducation dans leur milieu de vie
- Renforcer la gratuité scolaire et le soutien financier aux jeunes sans revenus afin qu'ils puissent accéder à des programmes de formation
- Favoriser l'accès des jeunes itinérants à des programmes de formation adaptés
- Renforcer les services de soutien psycho-sociaux dans les écoles

---

<sup>19</sup> « La recherche à tout prix du diagnostic pédopsychiatrique. Avantages, risques et dérives », Conférence tenue au CHU Ste-Justine, le 14 mars 2007.

## **6.1.6. Ensemble du territoire québécois**

Depuis quelques années, on constate que les autorités politiques et administratives ont pris davantage acte que le phénomène de l'itinérance ne peut être abordé du seul point de vue des grands centres. Même s'il reste beaucoup de chemin à faire à cet égard, c'est un premier pas franchi.

Les échanges entre les 30 maisons d'hébergement jeunesse dans 11 régions du Québec, membres du Regroupement des Auberges du cœur du Québec, nous permettent de mieux saisir le parcours d'une proportion significative de jeunes qui se retrouvent dans les réseaux de la rue dans les grands centres urbains.

Les jeunes sans abri des grands centres proviennent de partout au Québec. C'est généralement avec ce qui leur restait d'espoirs qu'ils ont quitté leur région d'origine pour faire leur vie à Montréal, Québec ou Gatineau. En cela, ils ont suivi le trajet des générations précédentes de Québécois qui cherchaient une vie meilleure, une deuxième ou une dernière chance « dans la grande ville ». Mais le contexte social et économique a changé et les jeunes d'aujourd'hui se retrouvent mal équipés pour affronter la complexité et les exigences des grands centres. Qui plus est, isolés et sans ressources, ils s'enfoncent lentement dans la marginalité, développent des modes de vie (ou de survie) qui lentement les excluent de toute participation sociale. Ils sont d'autant plus démunis qu'ils se sont coupés de leurs réseaux naturels de soutien et d'entraide (famille élargie, connaissances et amis, etc.) et viennent engorger des services (institutionnels ou autres) qui suffisent à peine à répondre aux besoins des populations locales.

Pendant ce temps, dans leur région d'origine, parce que la population vieillit, les services aux jeunes sont coupés au nom d'une approche populationnelle qui, dans ce contexte, ne peut se justifier. Le système ajoute ainsi au problème plutôt que d'y répondre de manière préventive. Cela contribue à exporter la pauvreté des régions dans les grands centres.

À titre d'exemple, citons la situation du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROILL) dont fait partie l'Auberge du cœur L'Envolée<sup>22</sup>, qui déplore la migration des personnes itinérantes lavalloises faute de refuge d'urgence sur le territoire de Laval vers les refuges montréalais. Pourtant, la personne n'est qu'à une distance couverte par le métro. On peut imaginer les difficultés des personnes arrivant du Saguenay, de l'Abitibi ou de la Gaspésie.

Agir sur l'itinérance commande des actions proactives et préventives dans les régions, les villes, les villages et les quartiers, là où les jeunes ont développé des réseaux sociaux susceptibles de les soutenir. Là où ils sont chez eux.

**En conséquence, les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des actions concrètes suivantes et qui aideraient à prévenir l'itinérance des jeunes :**

- Un rehaussement des budgets en matière de services sociaux et de santé pour les jeunes de même que pour la consolidation et le développement des organismes communautaires autonomes jeunesse dans toutes les régions au Québec.
- Une stratégie d'action jeunesse qui porte une attention particulière aux jeunes en difficulté ou sans abri.
- Le développement et le soutien de ressources venant en aide aux itinérants dans toutes les régions du Québec

---

<sup>22</sup> RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS EN ITINÉRANCE DE LAVAL (2008), *Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance*, 19 p.

## 6.2. Développer et soutenir les initiatives et les pratiques développées par les organismes communautaires autonomes.

*« Je me sens bien ici. Quand j'arrive, c'est comme si je me sentais chez nous. » (Carl)*

Partout au Québec, notamment dans les milieux moins favorisés, des citoyens et des citoyennes ont développé des organisations qui se distinguent par leur relation de proximité avec les gens, par leur capacité de s'adapter aux situations changeantes et par leurs interventions que plusieurs qualifient de « plus humaines ». Certes, elles ne peuvent ni ne doivent prendre la place des services publics et ce n'est pas leur objectif. Cependant, même si ce n'est pas leur fonction première, elles servent souvent de « pont » entre les populations marginalisées et les services auxquels ils doivent recourir.

Rappelons que les organismes communautaires autonomes, entre autres par la distance critique qu'ils maintiennent avec les services publics et les modèles alternatifs<sup>23</sup> d'intervention qu'ils développent, accueillent les jeunes dans leur globalité. Ceux-ci ne sont pas perçus comme un cumul de problématiques sur lesquelles intervenir mais comme une personne porteuse de potentialités à développer. **L'organisme communautaire travaille AVEC un sujet en devenir.**

Certes, ce sujet en devenir pourra avoir recours à des services plus précis mais ceux-ci prendront leur place et leur utilité à l'intérieur du parcours du jeune vers l'autonomie. Dans certains cas, il pourra trouver certains services chez l'organisme communautaire, mais, fondamentalement, ce sont les liens avec des personnes, qui sont là pour lui et avec lui, qui seront le ferment où reconstruire une certaine estime de soi et se donner les habilités nécessaires pour se remettre en marche.

---

<sup>23</sup> On doit distinguer alternatifs et marginaux. On ne peut nullement parler d'approches marginales lorsqu'elles ont été développées sur des dizaines d'années et appliquées dans les interventions auprès de plusieurs dizaines de milliers de personnes – voire davantage – et soumises à un grand nombre d'analyses critiques.

Trop souvent on tend à réduire la contribution des organismes communautaires à la portion « services » qu'ils dispensent aux gens dans le besoin. Pourtant, ils ne s'inscrivent pas dans cette logique d'organisation des services mais plutôt celle, plus générale, du développement social<sup>24</sup>.

Ils répondent à 8 caractéristiques propres :

- 1- avoir un statut d'organisme à but non lucratif;
- 2- démontrer un enracinement dans la communauté;
- 3- entretenir une vie associative et démocratique;
- 4- être libre de déterminer leur mission, leurs orientations, ainsi que leurs approches et leurs pratiques;
- 5- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- 6- poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale;
- 7- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée;
- 8- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public<sup>25</sup>.

Ces caractéristiques donnent aux organismes communautaires autonomes un rôle social particulier. Dans un contexte où les citoyens, particulièrement les plus démunis ou les plus vulnérables, arrivent difficilement à constituer les ancrages et accéder aux ressources nécessaires à leur participation sociale, les organismes communautaires autonomes constituent pour un très grand nombre un ancrage et une voie d'accès à ces ressources sans lesquels ils risquent de demeurer marginalisés, voire exclus. Pour les itinérants, c'est souvent la première ou même la seule porte où frapper. Celle qui permet de faire renaître l'espérance.

On constate cependant que ces organismes ne reçoivent pas le soutien approprié pour répondre adéquatement aux demandes et attentes croissantes des personnes, ici, des jeunes sans abri ou à risque de le devenir, qui font appel à eux.

---

<sup>24</sup> Comme en témoigne le titre même de la Politique québécoise de reconnaissance de l'action communautaire : *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* (septembre 2001).

<sup>25</sup> Idem, p. 21.

Comme les Auberges l'ont déjà exprimé, l'expertise du mouvement communautaire de l'intervention auprès des jeunes sans abris ou à risque de le devenir est précieuse et doit être mieux reconnue et soutenue :

«(...) les services et programmes des réseaux gouvernementaux ont nécessairement leurs limites quant à leur capacité d'accueil et leur adaptabilité aux besoins croissants et toujours renouvelés du milieu, la continuité de lien entre le jeune et un intervenant [dans un groupe communautaire jeunesse] permet, par exemple dans les périodes en attente de places disponibles, d'explorer des alternatives, de faire des démarches, de consolider des acquis, etc. Le jeune n'est jamais laissé en plan. Toujours il avance à son rythme en tenant compte des expérimentations nécessaires qui ont leur lot de réussites et d'échecs. »<sup>26</sup>

Toutefois, on ne peut pas mettre dos à dos soutien communautaire et services publics. Aux plans national, régional et local, les organismes communautaires autonomes sont des partenaires de tous les instants des autres intervenants en matière d'itinérance ou autres problématiques.

« Ce cheminement [du jeune] se fait nécessairement en rapport avec diverses ressources du milieu, notamment celles du réseau public (services, programmes, etc.). La « voie » passant par le milieu communautaire n'est pas parallèle à celle du réseau public, les deux s'interpellent constamment. Ainsi, le jeune qui, avec le soutien de l'intervenant, établit son propre « parcours » devra sans doute faire appel à diverses ressources ou programmes en tenant compte de leurs caractéristiques (durée, localisation, etc.) et de leur disponibilité. Par sa

---

<sup>26</sup> INTERJEUNES (2004), *Contribution d'Interjeunes à l'élaboration de la Stratégie Jeunesse 2005-2008 à être mise en place par le gouvernement du Québec, 1- Bilan et perspectives des pratiques institutionnelles et communautaires auprès des jeunes*, p.8. « Interjeunes » est une coalition composée du Regroupement des maisons de jeunes du Québec, du Regroupement des organismes communautaires autonomes du Québec et du Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

connaissance et son expérience du réseau, l'intervenant peut informer et conseiller le jeune sur ces questions (...)»<sup>27</sup>.

Consolider et développer les interventions des organismes communautaires contribue à renforcer l'ensemble des actions sur un territoire donné. Tous y gagnent.

### **6.2.1. Développer et soutenir les initiatives qui favorisent l'affiliation sociale et la continuité de liens**

La demande des jeunes pour des ressources communautaires en hébergement est forte. Les 5000 demandes de jeunes refusées chaque année dans le réseau des Auberges faute d'espace en témoigne.

Malheureusement, force est de constater que ces pratiques d'affiliation sociale sont mal connues et reconnues. Pour les Auberges du cœur, il y a urgence d'agir pour soutenir les initiatives qui favorisent l'affiliation sociale et la continuité de liens. À chaque année qui passe, ce sont des jeunes que l'on perd, qui n'ont pas accès à du soutien pour sortir de la rue ou pour éviter qu'ils ne s'y retrouvent.

Les pratiques d'affiliation sociale et de continuité de liens développées par les Auberges du cœur ont sans doute une dimension alternative à celles du réseau publique mais elles n'en sont pas marginales pour autant. Développées et expérimentées depuis plus de 30 ans auprès de plusieurs dizaines de milliers de jeunes de tout âge et tout milieu, elles ont permis à une grande proportion de ceux-ci d'accéder à une vie où ils trouvent dignité et estime de soi comme travailleurs, parents, citoyens, personnes à part entière.

Nous ne pouvons que rappeler que le réseau actuel des Auberges du cœur est sous-financé et qu'on a évalué à 4 millions \$ les montants nécessaires à sa consolidation au Québec. Et cela sans compter les régions où nous ne sommes pas présents et où la demande est souvent pressante pour avoir accès au type de soutien que nous offrons.

---

<sup>27</sup> Voir note précédente, Interjeunes, p. 8.

De même, de nombreux organismes, dont plusieurs se sont présentés à cette Commission, ont développé des pratiques basées sur une approche globale des situations, souvent proche d'une perspective de continuité de liens et d'affiliation sociale. Nous invitons le gouvernement à écouter leurs revendications pour assurer que ces modèles originaux soient consolidés et développés.

**En conséquence, les Auberges du cœur demandent la mise en place urgente des actions concrètes suivantes et qui aideraient à prévenir l'itinérance des jeunes :**

- Reconnaître et financer les pratiques d'affiliation sociale et de continuité de liens auprès des jeunes sans abri ou en difficulté développées notamment dans le réseau des Auberges du cœur du Québec.

### **6.3. Établir une Politique de lutte à l'itinérance au Québec.**

Une Politique de lutte à l'itinérance doit être un outil gouvernemental incontournable pour soutenir les efforts de tous les acteurs. Pour que cette future Politique soit utile, il faut que le Gouvernement du Québec donne des moyens concrets aux personnes itinérantes d'améliorer leurs conditions de vie et accorde des ressources, humaines et financières, pour tous les acteurs qui agissent dans le domaine.

L'itinérance est un problème qui prend sa source et affecte l'ensemble des dynamiques sociales et économiques québécoises : santé publique, développement économique et régional, aménagement du territoire urbain, éducation, emploi, dynamisme du tissu social, etc.

Plus précisément, nous appuyons le Réseau solidarité itinérance Québec (RSIQ) dans ses démarches de revendications pour une politique en itinérance fondée sur les éléments suivants : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et un réseau d'aide et de solidarité<sup>28</sup>.

Les Auberges du cœur souhaitent aussi que cette Politique contienne des éléments importants qui favorisent la réinsertion des jeunes dans la société. Cette réinsertion doit se faire en interpellant non seulement le réseau public de santé et services sociaux et les groupes communautaires, mais en faisant appel aux entreprises privées et à la société civile.

---

<sup>28</sup> RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (2006); *Pour une politique en itinérance*, 43p.

## 7. Conclusion

Plusieurs ont vu dans la figure de l'itinérant la pointe de l'iceberg de problématiques sociales beaucoup plus profondes liées à la pauvreté, à l'effritement des liens sociaux, à l'accès à l'éducation et à des services sociaux. On ne pourra pas s'attaquer efficacement au problème de l'itinérance sans avoir l'audace de repenser bien des idées reçues.

Seule une politique globale de lutte à la pauvreté et à l'itinérance appliquée dans un appel de mobilisation de tous les acteurs concernés pourra conduire à des résultats durables.

Depuis 30 ans, les Auberges du cœur ont créé des liens significatifs et durables avec des dizaines de milliers de jeunes sans abri ou à risque de le devenir. Une grande proportion d'entre eux ont repris leur vie en main et sont devenus des citoyens actifs dans leur milieu. Ils ont fondé des familles et contribué à l'enrichissement social et économique de leur milieu et du Québec tout entier.

Les présentes consultations sur le phénomène de l'itinérance sont susceptibles de constituer un *momentum* crucial si toutefois les gouvernements, les organismes concernés, et toute la population adoptent des actions concrètes pour faire en sorte que ce problème grandissant puisse être résolu et faire de la société québécoise un lieu où les jeunes peuvent jouer un rôle de premier plan en tant que citoyen responsable pour le bien-être social, économique et culturel de notre collectivité.

Une priorité doit être mise à la situation des jeunes sans abri ou à risque de le devenir tels ceux qui viennent frapper à la porte des Auberges du cœur, là où « les jeunes qui y entrent s'en sortent ».

## 8. Bibliographie

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1997), *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*. Volume I, Gouvernement du Québec, 257p.

CASTEL, R. (2005). «Devenir de l'État Providence et travail social», dans *Le Travail social en débat(s)*, sous la direction de J. Ion, Paris, La Découverte, p. 27-49.

CASTEL, R., (1991), « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », dans *Face à l'exclusion le modèle français*, sous la direction de J. Donzelot, Paris, Éditions Esprit, p.137-168.

COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES SUIVIS PAR LES CENTRES JEUNESSE (2007), *Proposition d'orientations relatives aux services de réadaptation pour les jeunes présentant, outre des problèmes de comportement, des troubles mentaux et qui sont hébergés dans les ressources des Centres jeunesse du Québec*, MSSSQ, 69 p.

DUVAL, Michelle, RENÉ, Jean.-François, CLOUTIER, Geneviève et PONTBRIAND, Annie (2007), « Séjourner dans une Auberge du cœur au Québec : des jeunes témoignent », Université De Boeck, *Pensée plurielle*, 2007/1, No 14, p. 215-226.

FURTOS, J. (2006). « Les dimensions psychiques de la précarité ». *Sciences Humaines*, n° 168, février 2006, p. 48-49.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005), *Données sociales du Québec. Conditions de vie*, Gouvernement du Québec, 226 p.

INTERJEUNES (2004), *Contribution d'Interjeunes à l'élaboration de la Stratégie Jeunesse 2005-2008 à être mise en place par le gouvernement du Québec, 1- Bilan et perspectives des pratiques institutionnelles et communautaires auprès des jeunes*, 11 p.

LAFORTUNE, D. et COLLIN, J. (2006), *La prescription de médicaments psychotropes aux enfants et aux adolescents : prévalence, politiques, pratiques et pistes de recherche*, Canadian Psychology / Psychologie canadienne, vol 47, no 3, p. 155-169.

LEDUC, L., « Un taux d'obtention de diplôme inquiétant. Seulement 60 % des élèves achèvent leur secondaire en cinq ans », *La Presse*, 3 juillet 2008, p.A-5.

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC (2007), *Obtenir mieux d'une consultation avec des pros de la santé. Petit guide d'accompagnement pour les intervenants, les jeunes et la famille*, 13 p.

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC (2007), *Résumé critique du Comité de Défense des droits sur le Rapport du comité de travail sur la santé mentale des jeunes suivis par les Centres jeunesse*, 9 p.

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC (2006), *La médicalisation des difficultés des jeunes. Journée d'échanges et de réflexion*, 18 p

REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC (2005), *Renouveler le regard et repenser les pratiques en matière de protection de la jeunesse : un appel adressé à l'ensemble de la société québécoise. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur le Projet de loi 125*, 18 p.

RENÉ, Jean.-François., DUVAL, Michelle., CLOUTIER, Geneviève, PONTBRIAND, Annie, (2007), *Les pratiques d'affiliation sociale dans des Auberges du cœur, Consolidation des pratiques communautaires d'affiliation sociale auprès des jeunes sans-abris du Québec*, 63 p.

RÉSEAU DES ORGANISMES ET INTERVENANTS EN ITINÉRANCE DE LAVAL (2008), *Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance*, 19 p.

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (2006), *Pour une politique en itinérance*, 43p.

VULTUR, M. (2005) « Aux marges de l'insertion sociale et professionnelle : Étude sur les jeunes « désengagés » », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17 no 2. p. 95-108

---

Pour information :  
Regroupement des Auberges du cœur du Québec  
2000, boul. St-Joseph, bureau 32  
Montréal, (Québec), H  
(514) 523-8559  
regroupement@aubergesducoeur.com

*Octobre 2008*

## **Annexe : Résumé des principales recommandations**

### **1. Établir un plan d'action pour contrer le phénomène de l'itinérance des jeunes**

#### **1.1 Revenu décent**

- Hausser le salaire minimum à 10,43 \$/h et l'indexer à chaque année
- Hausser les protections publiques de la Sécurité du revenu à 13 372 \$/an (montant basé sur le panier de consommation) et l'indexer à chaque année
- En matière de Sécurité de revenu, mettre fin à la contribution parentale et aux pénalités liées au partage du logement

#### **1.2 Logement**

- Soutenir financièrement les initiatives des organismes communautaires autonomes en matière de développement d'appartements supervisés et de logements sociaux pour les jeunes;
- Assurer la consolidation du réseau des Auberges du cœur et, dans un deuxième temps, favoriser l'implantation de maison d'hébergement jeunesse communautaires et autonomes là où le besoin est exprimé;
- Faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il participe à ces efforts, notamment en rétablissant le financement massif de nouveaux logements sociaux ;
- Revoir le programme québécois d'allocation-logement pour mettre fin à la discrimination actuelle à l'égard des personnes seules et des couples sans enfants de moins de 55 ans et pleinement indexer les paramètres du programme au coût de la vie, ce qui n'a pas été fait depuis dix ans ;

### **1.3 Services de santé et services sociaux**

- Accroître l'accessibilité et la souplesse des services publics pour les jeunes sans abri et en difficulté, notamment par la couverture de services thérapeutiques et la mise en place de cliniques Itinérance sur le modèle de l'Équipe Itinérance du CLSC des Faubourgs
- Réaliser une recherche exhaustive sur le phénomène de la prescription de médicaments psychotropes chez les jeunes qui comprendrait :
  - Un portrait épidémiologique du phénomène de la prescription de médicaments psychotropes pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes
  - Une analyse des itinéraires de consultation thérapeutiques qui mènent les jeunes en difficulté à consommer des médicaments psychotropes

### **1.4 Protection de la jeunesse**

- Instaurer des pratiques qui, tout au long de la prise en charge des jeunes par la Direction de la Protection de la jeunesse, développent leur autonomie et leur capacité à agir en société;
- Tenir des États généraux réunissant l'ensemble des organisations, citoyens et acteurs concernés par les services de la Protection de la jeunesse afin de renouveler l'intervention des services publics auprès des familles et des enfants en difficulté ;

### **1.5 Éducation**

- Soutenir les initiatives des écoles qui veulent rejoindre les jeunes de la rue par des projets d'éducation dans leur milieu de vie;
- Renforcer la gratuité scolaire et le soutien financier aux jeunes sans revenus afin qu'ils puissent accéder à des programmes de formation
- Favoriser l'accès des jeunes itinérants à des programmes de formation adaptés
- Renforcer les services de soutien psycho-sociaux dans les écoles.

## **1.6 Ensemble du territoire québécois**

- Un rehaussement des budgets en matière de services sociaux et de santé pour les jeunes de même que pour la consolidation et le développement des organismes communautaires autonomes jeunesse au Québec.
- Une stratégie d'action jeunesse qui porte une attention particulière aux jeunes en difficulté et sans abri.
- Le développement et le soutien de ressources venant en aide aux itinérants dans toutes les régions du Québec

## **2. Développer et soutenir les initiatives et les pratiques développées par les organismes communautaires autonomes.**

### **2.1 Développer et soutenir les initiatives qui favorisent l'affiliation sociale et la continuité de liens**

- Reconnaître et financer les pratiques d'affiliation sociale et de continuité de liens auprès des jeunes sans abri ou en difficulté développées notamment dans le réseau des Auberges du cœur du Québec.

## **3. Établir une Politique de lutte à l'itinérance au Québec.**